



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E16137

VALABLE JUSQU'AU

18/06/2027

ÉDITÉ LE

21/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1962

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/04/2024  
32 800

Raison sociale : FOUCHER ET FILS

29 RUE MANSART  
78210 SAINT-CYR-L'ECOLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VERSAILLES

Téléphone : 01 30 45 05 39

Fax : 01 30 45 04 75

Siret : 311 945 463 00017

Portable : 0615414120

Code NACE : 4322B

Site Internet : <http://www.chauffage-foucher-78.fr>

Numéro caisse de congés payés : 2100337-001

E-mail : [foucher-fils@wanadoo.fr](mailto:foucher-fils@wanadoo.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 017329S1244001/001 486614/29

Responsabilité légale :

RGDM3 (953 000 593) / DELARUE CELINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 017329S1244001/001 486614/29

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/04/2026

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/06/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/06/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.